



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 25 Juillet 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2020

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	27	29	02
Vote			
A L'unanimité	Pour : 29		
	Contre : 00		
	Abstention : 00		

L'an 2020, le Samedi 25 Juillet à 08:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17 Juillet 2020 et affichés à la porte de la Mairie le 18 Juillet 2020.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Louis FRANCISQUE- Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi Henri DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (27)

Convocation du Conseil Municipal en date du :

17 juillet 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

05 AOUT 2020

-et de sa publication le :

05 AOUT 2020

**REPRÉSENTÉES :** M. Jimmy FAUSTA (départ à 8h45, a donné procuration à Mme Sylviane BOURGEOIS) - M. Claude JERSIER (départ à 13h15, a donné procuration à Mme Josette OTTO) (02)

**ABSENTS :** (00)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Sabrina FELER a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

## D\_20200725\_15 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL CHARGÉ DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE DE LA RÉGIE DES EAUX DE TROIS-RIVIÈRES POUR L'EXERCICE 2020

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;
- VU la délibération n° CASBT-2014-01-19 du 31 janvier 2014 autorisant Madame le Président de la Communauté d'Agglomération à signer des conventions de gestion dans le cadre des compétences transférées ;



.../...

.../...

- VU la délibération n°02 du 20 février 2014 de la Commune de Trois-Rivières autorisant le Maire à signer la convention de gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif ;
- VU la convention confiant la gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif à la Commune de Trois-Rivières par la Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbes (CAGSC) ;
- VU le débat sur les Orientations Budgétaires assorti du rapport correspondant qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 09 Juillet 2020 ;
- VU le Compte Administratif du service public communal chargé de la gestion de l'Eau Potable de la Régie des Eaux de Trois-Rivières pour l'exercice 2019 ;
- VU l'affectation des résultats de l'exercice 2019
- VU le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de Trois-Rivières pour l'exercice 2020, pour le service de l'Eau Potable qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Compte	Libellés	Montant	Compte	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	623 200,00	013	Atténuations de charges	9 128,00
012	Charges de personnel	861 720,39	70	Vente d'eau	1 383 000,00
65	Autres charges de gestion courante	120 000,00	77	Produits exceptionnels	28 000,00
66	Charges financières	28 820,00	042	Opér. d'ordre de transfert entre sect°	124 148,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	002	Résultat antérieur reporté	354 129,39
023	Virement à la section d'I.	60 190,00			
042	Opér. d'ordre de transfert entre sect°	199 475,00			
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect°				
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>1 898 405,39</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 898 405,39</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes	60 190,00	16	Emprunts et dettes assimilés	
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	
21	Immobilisations Corporelles	929 215,39	021	Virement de la section de fonctionnement	60 190,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00		Reports de crédits	2 626 812,23
	Reports de crédits	2 986 980,01	040	Opér. d'ordre de transfert entre section	199 475,00
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	124 148,00	001	Résultat reporté	1 249 056,17
<b>TOTAL Investissement</b>		<b>4 135 533,40</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 135 533,40</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 033 938,79</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 033 938,79</b>

- Ayant entendu l'exposé de l' élu municipal, rapporteur des Finances Locales ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**A L'UNANIMITE,**

**Article 1**

**D'Adopter** le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Service de l'Eau Potable de la Régie des Eaux de Trois-Rivières :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans définition des opérations détaillées ;
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.



**Article 2**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

.../...

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,**



**Jean-Louis FRANCISQUE**

